



DEMOKRATESCH PARTEI

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA PLACE FINANCIÈRE

20 mai 2010

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA PLACE FINANCIÈRE

INTRODUCTION

Notre place financière est l'un des principaux piliers de notre économie. D'après la dernière étude d'impact de novembre 2009 du CODEPLAFI (Comité pour le Développement de la Place Financière), elle représente 77.000 emplois et 3,1 milliards d'euros en recettes fiscales de l'Etat soit 31% de la totalité des recettes fiscales de l'Etat. Elle contribue avec 36 milliards d'euros (35%) à la production nationale.

Au cours des dernières années, et après les accords de Feira sur la fiscalité de l'épargne, le Luxembourg s'est senti à l'abri des discussions relatives au secret bancaire. La crise financière et économique ainsi que les enseignements que le G20 en a tiré ont démontré qu'une telle vision des choses était erronée et ont placé le Luxembourg sur la liste grise de l'OCDE¹. Adhérer au système d'échange de renseignements sur demande n'a non seulement pas résolu le différent OCDE mais a anéanti les espoirs qu'il pouvait constituer la norme au sein de l'Union Européenne. La crise a indéniablement incité les Etats, observant déjà depuis longtemps d'un œil jaloux le développement de notre place financière, à prendre la balle au bond et à faire en sorte que le Luxembourg se retrouve sur cette fameuse liste grise.

Aujourd'hui, le Luxembourg se retrouve « le dos au mur, ce qui nuit au pays ». Continuer à « simplement bloquer ne sert à rien »². Le Luxembourg devra se montrer conciliant, faire des propositions constructives, lâcher du lest, trouver des compromis...Car si l'abandon du secret bancaire aurait des conséquences néfastes sur la place (des milliers d'emplois et des millions de recettes fiscales), un véto aurait également des répercussions substantielles en termes de représailles et de perte d'affaires à cause de la mauvaise réputation du pays.

A cela s'ajoute maintenant que l'Etat luxembourgeois doit assainir ses finances publiques et que les mesures proposées par le Gouvernement pour y parvenir ne sont pas faites pour promouvoir le Luxembourg d'une manière générale et la place financière en particulier.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques

² Luc Frieden, Tageblatt du 13 novembre 2009, p.56

Le fait que d'autres places financières ont d'ores et déjà développé des stratégies pour répondre aux défis lancés par la crise financière donne également à réfléchir. Le Conseil fédéral Suisse a présenté en décembre 2009 les « Axes stratégiques de la politique suisse en matière de place financière » destiné à « sauvegarder les atouts de la place financière et de supprimer ses faiblesses ». Déjà en septembre 2007 l'Association suisse des banquiers a publié le Masterplan pour la place financière suisse « Swiss Banking – Roadmap 2015 ». Dans « Asset management : the UK as a global centre, november 2009 » un groupe d'experts mis en place par le Ministre des Finances britannique a développé des mesures dans ce secteur de la finance. La CFA Society Luxembourg (Chartered Financial Analyst) a présenté en septembre 2009 dans ce même segment un livre blanc « Beyond Fund Administration : The Future of Asset Management in Luxembourg ».

Force est de constater qu'actuellement il manque cruellement ne serait-ce que l'embryon d'une approche d'ensemble pour assurer l'avenir de notre place financière. Dans sa « Feuille de route pour la place financière », le DP souhaite sur la toile de fond évoquée ci-dessus engager une réflexion sur les pistes à développer afin de garantir la pérennité et le développement de notre place financière.

LA FEUILLE DE ROUTE

Dans un environnement concurrentiel entre places financières, s'étant envenimé encore davantage depuis la crise financière internationale, il faudra jouer sur l'expérience, la réactivité, la créativité et l'audace. L'Association des banquiers suisse a déjà en 2007 procédé à une comparaison de ses principaux concurrents à savoir Londres, New York, Luxembourg, Singapour et l'Irlande afin de déterminer les domaines sur lesquels la place financière suisse peut se greffer dans un contexte international ou encore faire mieux que ses concurrents. **Pour le DP, il faudra donc également procéder à une telle analyse comparative des places financières concurrentes.** Cette analyse permettra avec l'expérience reconnue à notre place dans ses secteur traditionnels à se démarquer voire à trouver de nouveaux segments de marchés à développer.

Il faudra faire preuve de réactivité aussi bien au niveau de la surveillance financière afin de faire preuve d'excellence dans ce domaine que des nouveaux secteurs à développer et à conquérir. Attirer de nouveaux investisseurs au Luxembourg demandera également de l'audace et de la créativité. D'une, il faudra changer l'image de paradis fiscal du Luxembourg à travers le monde et de deux, les services que l'on souhaite proposer aux investisseurs doivent pouvoir se targuer d'une réelle plus value par rapport aux autres centres financiers.

Les bonnes questions devront être posées pour trouver les réponses qui cadrent le mieux avec les défis qui sont lancés non seulement à notre place financière mais également à notre économie et in fine au pays tout entier.

De l'avis du DP l'on ne fera pas avancer les choses en notant comme l'a fait le Premier ministre, Ministre d'Etat lors de sa déclaration sur l'état de la nation le 5 mai dernier « Mir mussen eis aus der babylonescher Recettegefangeschaft vun der Finanzplaz befreien » pour ensuite proposer d'abolir la taxe d'abonnement sur les « Exchange Traded Funds » afin d'épauler la place dans ce secteur au niveau concurrentiel.

Dans le présent document le DP se propose d'évoquer des pistes qui selon lui devraient être creusées afin de se donner une approche cohérente pour assurer à la fois et la pérennité de notre place financière et son développement. Ces pistes ne sont pas exhaustives. Elles évoquent les forces tout autant que les faiblesses de notre place et essaient, faute d'une vraie stratégie du Gouvernement, d'apporter sa contribution à une démarche cohérente. Le DP souhaite aller à la rencontre des professionnels du secteur financier afin de définir ensemble une stratégie pour l'avenir de notre place financière. Les pistes que le DP souhaite aborder sont les suivantes :

- ✓ **Une finance sûre, responsable et transparente**
- ✓ **Changing Luxembourg's image !**
- ✓ **Le Luxembourg : Destination privilégiée des professionnels du secteur financier**
- ✓ **Une place financière qui propose un service « all inclusive »**
- ✓ **Un secteur financier qui est à l'affût des nouvelles possibilités**
- ✓ **Défendre et développer les secteurs traditionnels du marché luxembourgeois**

UNE FINANCE SÛRE, RESPONSABLE ET TRANSPARENTE

La crise financière et économique a eu pour corollaire que les clients et les investisseurs doivent être plus que jamais rassurés. Une place financière doit de ce fait impérativement se doter d'une image très sérieuse se basant sur une surveillance sans faille du secteur financier. A cela s'ajoute que l'image du Luxembourg sur la scène internationale est marquée par les tractations relatives au secret bancaire au sein de l'Union européenne. Bien que le Luxembourg soit l'un des pays à avoir l'une des législations les plus poussées au niveau de la lutte contre le blanchiment d'argent et qu'il ait redoublé d'efforts depuis sa mise sur la liste grise de l'OCDE pour contracter des traités de non-double imposition, les autorités doivent résérer une attention toute particulière à l'organisation de la surveillance du secteur financier.

La surveillance de la place financière est assurée par la Banque Centrale Luxembourgeoise (surveillance macroprudentielle) et la Commission de Surveillance du Secteur Financier (surveillance microprudentielle). Ces deux entités, la première surveillant l'évolution de la place financière et la seconde surveillant les établissements financiers disposent certes d'un certain nombre de statistiques et d'études sur les différents segments du marché luxembourgeois mais ces données ne permettent pas de renseigner sur les nouvelles voies qu'il faudrait explorer.

Suite à la crise financière et économique il a généralement été admis que la surveillance macroprudentielle ne devait plus être dissociée de la surveillance microprudentielle comme cela a été pratiqué dans le passé. Les nouvelles réglementations européennes qui seront transposées dans les mois à venir prévoient également une plus étroite collaboration entre autorités de contrôle au niveau national. Ainsi, la Commission européenne a adopté en septembre 2009 « un ensemble important de propositions législatives qui visent à renforcer de manière significative la surveillance du secteur financier en Europe. L'objectif de ces dispositions améliorées en matière de coopération est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'UE, de garantir que les mêmes règles techniques de base sont appliquées partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et de permettre une action collective beaucoup plus efficace dans les situations d'urgence et pour le règlement de différends entre autorités de surveillance. Cet ensemble de textes créera un nouvel organisme, le Comité européen du risque systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier dans son ensemble et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Il instituera en outre le Système européen de surveillance financière (SESF), un réseau composé d'autorités nationales de surveillance ainsi que de trois autorités européennes de surveillance nouvellement créées, qui couvriront les secteurs des banques, des marchés financiers et des assurances et des pensions professionnelles. »

Voilà pourquoi, le DP encourage une meilleure coordination et collaboration entre la CSSF et la Banque Centrale. Il faudra notamment veiller à ce que les entreprises n'aient pas à fournir les mêmes données statistiques sous deux formats différents aux deux organes. Les informations statistiques devraient ensuite pouvoir être disponibles sous forme consolidée afin de pouvoir reconnaître les nouvelles tendances des marchés. La CSSF devra également répondre encore davantage à son rôle de facilitateur de l'environnement réglementaire. Le DP donne également à considérer que la CSSF doit se doter du personnel nécessaire pouvant répondre aux défis lancés par les nouveaux produits financiers qui seront mis sur le marché. **La CSSF ne doit pas seulement être au fait des dernières évolutions en la matière mais doit avoir une longueur d'avance.**

De l'avis du DP, un autre moyen de souligner l'importance que la place financière attache à la surveillance de ses établissements réside dans la défense des intérêts des investisseurs.

A l'heure actuelle il n'existe pas à Luxembourg de réel défenseur des intérêts des investisseurs, comme par exemple un ombudsman réellement indépendant. La CSSF est le représentant luxembourgeois au sein du réseau européen des ombudsman Fin-Net. Son rôle dans ce contexte se base sur l'article 58 de la loi sur le secteur financier. **Selon le DP un vrai ombudsman indépendant pouvant intervenir au niveau de toutes les institutions de la place financière et de la CSSF elle-même permettra et de renforcer la confiance des investisseurs et de promouvoir l'image d'une place financière sérieuse.** En Belgique un service de médiation Banques – Crédits – Placements dirigé par un ombudsman a été mis en place. Ce médiateur impartial a pour mission d'aider les investisseurs à résoudre un différend avec leur banque, leur société de bourse, leur gestionnaire de fortune et leur conseiller en placements ou encore leur société de crédit.

Plus généralement, la crise a démontré que les clients ne disposaient souvent pas des connaissances nécessaires afin de pouvoir apprécier le niveau de risque qu'ils prenaient en investissant. Ce problème est reconnu par les instances internationales telles que l'OCDE. Au sein de l'Union Européenne de nombreux programmes ont été mis en place afin de parer à ce problème. Une étude de la Commission Européenne a recensé pas moins de 180 initiatives différentes sur le territoire de l'Union, dont une forte propension s'adresse aux jeunes qui entament leur vie professionnelle et financière. L'OCDE a établi une liste des initiatives étatiques en matière **d'éducation financière** (dont le Luxembourg est tristement absent) et a émis une « recommendation on good practices on Financial Education and Awareness relating to Credit ». Un groupe d'expert de l'Union Européenne recommande que les pays membres développent des stratégies nationales en matière d'éducation financière et incluent celle-ci dans les programmes scolaires. **Le DP estime que le Luxembourg devrait participer à ces efforts internationaux.**

La crise financière a été attribuée principalement aux dysfonctionnements existants au niveau de la surveillance des sub-primes, des banques d'investissement, des agences de rating et de certains « Hedge funds » systématiquement relevant. Heureusement, ces produits et acteurs n'existent pas au Luxembourg. Par ailleurs, la rémunération des acteurs de la place n'est en rien comparable aux sommes exorbitantes de certains centres internationaux relatés dans la presse. Notre pays est dès lors bien placé pour promouvoir une finance averte et transparente, offrant des services socialement responsables de qualité à un coût raisonnable.

Les propositions du DP :

- ✓ **Rassurer les investisseurs par une meilleure supervision, ainsi qu'une coordination et collaboration accrues entre la CSSF et la Banque Centrale**
- ✓ **Mettre en place un ombudsman indépendant**
- ✓ **Mettre en place un plan d'action national en matière d'éducation financière, y compris l'inclusion dans les programmes scolaires**
- ✓ **Promouvoir les valeurs d'une finance sûre, responsable et transparente**

CHANGING LUXEMBOURG'S IMAGE!

Conscient au milieu des années 2000 que le Luxembourg jouait mal sa carte promotionnelle et qu'il lui manquait de coordination entre les différents secteurs de l'économie lors des missions de prospection à l'étranger, le Gouvernement a créé en 2007 deux agences de promotion. Luxembourg for Business et **Luxembourg for Finance**. Luxembourg for Finance est l'Agence pour le développement de la place financière, une collaboration entre le gouvernement et PROFIL. Les deux agences ont vocation de promouvoir l'image de marque du Luxembourg.

A côté de ces deux agences, le Board of Economic Development (BED) voit son rôle limité aux activités ayant trait au Ministère de l’Economie. Les lieux d’implantation et le profil des personnes sur place dans les différentes régions profitent principalement à des entreprises telles que ARCELOR-MITTAL ou Cargolux.

En janvier 2010 Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance ont présenté 10 films promotionnels destinés à rompre avec les clichés du Luxembourg (paradis fiscal, pas d’offre culturelle, absence d’occasions de sortir le soir,...) et de mettre en avant tous les avantages qui caractérisent notre pays.

Le DP juge cette initiative, certes louable, mais elle ne reste cependant qu’une action « marketing » isolée qui s’inscrit dans aucune stratégie d’ensemble.

Le Luxembourg a manqué, depuis des années, de se donner une image positive et attrayante à l’étranger. Ceci constitue un véritable chantier de longue haleine et un effort financier important qui nécessite la mise en place d’une agence opérant sur le plan mondial, avec des antennes dans les principales capitales.

Construire une image est un travail quotidien. Les contacts avec la presse financière internationale (et locale dans des pays cibles) doivent être recherchés et entretenus. Des campagnes de relations publiques et de publicité doivent être élaborées et s’inscrire dans une démarche d’ensemble. Pour le DP, planifier est le maître-mot et ceci à court, moyen et long terme. D’abord les objectifs doivent être identifiés. Dans la situation actuelle ils ne devraient pas manquer. Le Luxembourg ne fait les grands titres internationaux que lorsqu’il doit essuyer une nouvelle attaque contre son secret bancaire. **Selon le DP la perception du Luxembourg doit changer fondamentalement.** Voilà, le premier objectif. Le deuxième objectif est celui d’identifier la future clientèle de la place ainsi que les professionnels du secteur financier que l’on souhaite attirer au Luxembourg. L’image du Luxembourg se fait également par ce biais. C’est en Asie, en Amérique Latine et au Moyen-Orient qu’il faut dorénavant aller chercher la clientèle. Les professionnels doivent provenir de Londres, de la Suisse et des Etats-Unis. Le troisième objectif est celui de vendre les attraits du Luxembourg. Pour ces publics cibles nous devrons répondre spécifiquement à deux questions principales : Qu’est-ce que nous leur offrons ? En quoi nous démarquons nous des autres places financières ? Le DP répondra à ses questions dans les chapitres qui suivent.

Luxembourg for Finance a été créé principalement afin d’améliorer la communication et la promotion de la place. Le bilan après deux ans d’existence n’est malheureusement pas au rendez-vous. **Le DP demande à ce que LFF revoie son plan d’action et réoriente ses activités davantage vers la communication. LFF doit devenir une agence mondiale et se concentrer sur les objectifs précités.**

LFF doit installer des bureaux en Asie (Hong Kong, Singapour...) au Moyen-Orient (Dubai, Bahrain...) et en Amérique Latine (Brésil...), afin d'attirer des acteurs locaux vers le Luxembourg et promouvoir les produits « made in Luxembourg » dans ces régions. De plus, le DP estime que le BED devrait être au service de l'ensemble de l'économie du pays et non seulement de la partie dépendant du Ministère de l'Economie.

Les propositions du DP :

- ✓ **Donner au Luxembourg une image attrayante et positive en changeant la perception du Luxembourg, en identifiant une nouvelle clientèle, en attirant voire fidélisant cette clientèle et en devenant un endroit de premier choix pour les professionnels du secteur financier**
- ✓ **LFF doit revoir son plan d'action et se réorienter davantage sur la communication en lançant des campagnes offensives notamment dans les grands titres internationaux tout en entretenant des contacts privilégiés avec la presse locale des pays cibles**
- ✓ **LFF doit devenir une agence mondiale et installer des bureaux en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud afin d'attirer des acteurs locaux vers le Luxembourg et promouvoir les produits « made in Luxembourg »**
- ✓ **Le BED doit se mettre au service de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise**

LE LUXEMBOURG : DESTINATION PRIVILÉGIÉE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER

Selon le DP le recrutement et l'attrait vers le Luxembourg doit se faire par des spécialistes installés à Londres, à Francfort, en Suisse et aux Etats Unis. Le Luxembourg se plaît souvent à vanter sa flexibilité et sa grande réactivité au niveau du cadre légal. Or, ce qui intéresse avant tout ceux souhaitant établir une activité au Luxembourg, ce sont les facilités administratives ou les éventuels écueils qu'ils pourraient rencontrer.

Afin de leur faciliter la tâche **le DP demande la mise en place d'un guichet unique leur permettant de régler toutes les affaires concernant de près ou de loin leur établissement.**

Le DP souhaite, par ailleurs, relever que **le Luxembourg présente, un certain nombre d'avantages qui trop souvent ne sont encore pas assez mis en valeur.** Notre pays se trouve au centre de l'Europe, ce qui facilite l'interconnexion avec les **capitales européennes**. Sa population multiculturelle et les **facilités linguistiques** qui le caractérisent sont des facteurs non-négligeables pour attirer des spécialistes et une clientèle internationale au Luxembourg. Il dispose **d'infrastructures modernes** aussi bien au niveau des autoroutes de la télécommunication qu'au niveau des infrastructures de transport (autoroutes, chemin de fer et aéroport) où de grands investissements continuent à être effectués.

A côté de son **système d'éducation pour les élèves luxembourgeois ou étrangers**, l'école européenne, le Lycée Vauban et l'International High School offrent une panoplie de possibilités de cursus scolaires répondant à une demande internationale. Les études supérieures sont assurées par l'Université de Luxembourg, la Luxembourg School of Finance et la Sacred Heart University. Il convient également de relever la proximité du Luxembourg par rapport à des villes universitaires telles que Metz, Nancy, Strasbourg, Trèves, Sarrebruck, Louvain, Liège, Bruxelles, Paris ou encore Kaiserslautern.

Le niveau de qualité de vie est élevé au Grand-Duché avec une bonne couverture sociale et un sentiment de sécurité accru pour les citoyens. La City de Londres (www.cityoflondon.gov.uk) ou encore la place de Paris (www.paris-europlace.net) font de manière très offensive une campagne de charme de leurs places respectives sur le net.

A côté d'un plan d'action pour l'image de marque de leur place financière ils y vendent les attraits et les avantages tant pour les investisseurs que pour les professionnels du secteur financier. On y obtient des informations sur la sécurité sociale, sur l'offre culturelle et les loisirs comme sur le marché immobilier. Des informations utiles mises en vitrine et qui vantent l'attrait de la place. **Le DP estime qu'une plate-forme internet à l'instar des sites internet précités donnant toutes les informations nécessaires en quelques clics sur le Luxembourg et la place financière doit être mise en place.**

Les propositions du DP :

- ✓ Attirer du talent exceptionnel générateur de nouveaux produits en mettant en place un guichet unique permettant de régler toutes les affaires concernant de près ou de loin son établissement

- ✓ Proposer une plate-forme internet à l'instar des sites internet de Londres ou de Paris donnant toutes les informations nécessaires en quelques clics sur le Luxembourg et la place financière

UNE PLACE FINANCIÈRE QUI PROPOSE UN SERVICE « ALL INCLUSIVE »

Selon le DP la place financière doit davantage miser sur l'excellence en conseil pour les investisseurs. Elle devra être identifiée en tant que centre de compétence offrant la meilleure et la plus vaste palette en conseils à ses clients. Les banques devront notamment se spécialiser en matière fiscale des pays de résidence de leur clients. Elles doivent pouvoir proposer une gamme de conseils permettant aux clients de s'en tirer au mieux en matière fiscale, tout en respectant le cadre légal, avec leur fortune en matière fiscale.

Les banques luxembourgeoises devront faire mieux que les banquiers du pays dont les investisseurs proviennent. Une approche globale du service rendu aux clients devra être développée. Un exemple permettant d'illustrer la politique à mener dans ce domaine consiste indubitablement dans la façon d'aborder le segment des « Expats » dont le nombre est croissant et qui ont besoin de services financiers internationaux bien spécifiques adaptés au fait qu'ils changent régulièrement de résidence (fiscale).

Un autre segment intéressant est celui **des HNWI (High net Worth Individuals)**.

Dans l'étude publiée en 2008 par le European Sustainable Investment Forum (Eurosif) « High Net Worth Individuals & Sustainable Investment » les HNWI ont été identifiés comme une clientèle très intéressée par les investissements dans des projets de développement durable. L'Etude estime que 3,1 millions (2007) de ces HNWI vivent en Europe et qu'ils représentent une fortune de 6,75 trillions d'euros. Ce sont notamment les jeunes HNWI qui se montrent le plus intéressés par ces investissements. Pour le DP, se concentrer sur le segment des jeunes HNWI dans ce secteur du marché peut être une opportunité pour le Luxembourg.

En plus des marchés limitrophes, il faut davantage s'intéresser aux pays émergents qui sont aujourd'hui le berceau d'une toute nouvelle génération de HNWI, dont notamment la Chine ou certains pays d'Amérique Latine comme le Brésil.

Ces jeunes HNWI ont pour la plupart construit eux-mêmes leur fortune et on **des besoins de service banque privée très différents du client français ou allemand traditionnel. Le Luxembourg doit devenir une place de choix pour cette nouvelle génération.**

Il va de soi, de l'avis du DP, qu'il est primordial de proposer non seulement des produits correspondant aux attentes des HNWI mais de leur **réserver également un accueil qui se démarque des autres places financières**. Le Luxembourg peut s'avérer être très intéressant pour de jeunes familles d'HNWI. Les démarches pour s'installer au Luxembourg doivent donc être facilitées pour les HNWI et les conseils en matière d'investissements, au risque de se répéter, doivent être très pointus et ciblés. Le DP propose également qu'un étude soit menée afin d'élucider les attentes de cette clientèle.

Et puis il est un fait, et il faut le mettre en avant, que les HNWI qui éliront domicile au Luxembourg tomberont, tout comme l'ensemble des résidents luxembourgeois, sous la législation du secret bancaire pour résidents et seront soumis ni à l'impôt sur la fortune ni à celui des successions en ligne directe. Ce principe doit être maintenu au Luxembourg.

L'extension de la retenue à la source libératoire de 10% aux dividendes sur valeur mobilière constitue certainement un axe de réflexion intéressant susceptible par ailleurs de générer de nouvelles recettes fiscales.

Toujours est-il qu'au vu des mesures fiscales proposées par le Gouvernement pour assainir les finances publiques, il faut se demander si le Luxembourg gagne en attractivité pour les HNWI. Alors que le Gouvernement lui-même a proposé de développer ce segment de la finance, il devra tôt ou tard se positionner par rapport à cette question. Il est évident qu'il faudra déterminer si le jeu en vaut la chandelle. Qu'avons-nous à gagner ou à perdre ? Le DP demande que tous les aspects et toutes les implications soient étudiés dans ce contexte.

Les propositions du DP :

- ✓ **La place financière devra être identifiée en tant que centre de compétence offrant la meilleure et la plus vaste palette en conseils aux HNWI clients œuvrant dans un contexte multinational**
- ✓ **Mener une étude afin d'élucider les attentes des HNWI**
- ✓ **Extension de la retenue à la source libératoire de 10% aux dividendes sur valeur mobilière**
- ✓ **Étudier tous les aspects et toutes les implications de la mise en place d'un cadre approprié pour les HNWI**

UN SECTEUR FINANCIER QUI EST À L'AFFÛT DES NOUVELLES POSSIBILITÉS

Pour le DP, il devient plus qu'urgent d'identifier les segments de marché dans lesquels la place doit continuer à se développer mais également d'explorer de nouveaux créneaux.

L'accent devra être mis sur la recherche, la formation, la réactivité face à des événements survenant dans le monde de la finance ou au niveau des autres places financières et sur une meilleure collaboration entre professionnels du secteur financier.

La Luxembourg School of Finance qui fait partie de la Faculté de Droit et de Finances de l'Université de Luxembourg a été créée en 2003. Actuellement, il y est offert une formation d'une année MSC (Master of Science).

Bien que ce diplôme soit très prisé et reconnu par les professionnels de la place, il est déploré qu'aucune formation de type MBA (Master of Business Administration) ou spécialisée (ex. Master en Fonds d'investissement) ne soit offerte. **Le DP relève qu'une formation bien plus pointue doit être offerte par l'Université de Luxembourg et le Gouvernement devra y mettre du sien pour attirer des spécialistes au Luxembourg.**

Il ne suffit pas de se limiter à l'offre de la formation actuelle. Il est nécessaire d'identifier les besoins de la place financière et d'assurer un lien étroit entre l'Université de Luxembourg et l'industrie financière.

Le Luxembourg se trouve au niveau international dans le peloton de tête dans certains domaines, comme par exemple celui des fonds d'investissement. Le DP estime **qu'une formation spécifique dans ce domaine doit être offerte, formation qui doit également se baser sur la recherche qui doit être menée parallèlement.**

De cette façon les efforts de recherche actuels de la Luxembourg School of Finance qui n'ont aucune visibilité en auront davantage au niveau de la place et au niveau international.

D'ailleurs, le Centre de Recherche Public Henri Tudor a lancé le programme de recherche INNOFinance dédié au secteur financier. Ce partenariat public-privé réunit les professionnels du secteur financier ainsi que la CSSF et doit identifier les services présentant un potentiel de standardisation.

Vu l'absence de coordination et de communication des recherches réalisées dans le secteur des finances, les résultats de ces travaux ne pourront pas être mis à profit pour promouvoir la place et son fonctionnement.

Pour le DP, toutes les activités de recherche concernant de près ou de loin le secteur financier doivent être coordonnées par l'unité de recherche située auprès de la Luxembourg School of Finance.

De plus, le DP propose la mise en place d'un observatoire de la compétitivité financière, qui aura pour mission de mesurer la compétitivité de la place financière. Il lui revient d'être à l'affût des dernières tendances et des nouveaux produits qui se créent continuellement sur le plan international. Actuellement, ces tendances ne sont reconnues au Luxembourg que lorsqu'elles nous arrivent d'autres places européennes (exemple :microfinance, finance islamique...). L'observatoire serait à situer auprès de LFF.

Les propositions du DP :

- ✓ **Le DP relève qu'une formation bien plus pointue doit être offerte par l'Université de Luxembourg et le Gouvernement devra y mettre du sien pour attirer des spécialistes au Luxembourg. Le Luxembourg se trouvant au niveau international dans le peloton de tête pour certains produits spécifiques, le DP estime qu'une formation spécifique dans ce domaine doit être offerte, formation qui doit également se baser sur la recherche qui doit être menée parallèlement**
- ✓ **Toutes les activités de recherche concernant de près ou de loin le secteur financier doivent être coordonnées par l'unité de recherche située auprès de la Luxembourg School of Finance**

- ✓ **Créer un observatoire de la compétitivité travaillant main dans la main avec la CSSF permettant d'être à l'affût des dernières tendances et des nouveaux produits qui se créent continuellement**

DÉFENDRE ET DÉVELOPPER LES SECTEURS TRADITIONNELS DU MARCHÉ LUXEMBOURGEOIS

La Banque privée

Situation actuelle

La Banque privée a été fortement ébranlée par la crise financière. La **perte de confiance des investisseurs** dans les marchés, doublée d'une certaine **méfiance envers les autorités de surveillance** ont eu pour corollaire un transfert des activités vers des produits réputés plus transparents ne comportant pas de risques.

Les **banques se sont restructurées** pour effectuer des économies et ont recherché dans la même optique des synergies. Les activités relatives à la banque privée ont dans bien des cas été vendues afin de renforcer le capital des banques et de rembourser les aides de l'Etat. Le dernier exemple en date est la vente de KBL European Private Bankers. KBL cherche un repreneur depuis que la Commission européenne a sommé la banque belge KBC de se recentrer sur ses activités. Restructuration est justement liée aux aides perçues par l'Etat belge.

A cela s'ajoute que la **demande au Luxembourg pour les services de banque privée est en baisse, que la concurrence devient plus rude**, que ce secteur fait de plus en plus l'objet d'enquêtes fiscales augmentant les frais liés à la régulation. La réputation des institutions financières et de la place financière en général est ainsi mise en cause.

Des 148 banques établies au Luxembourg, une soixantaine sont présentes sur le marché des banques privées. Elles gèrent un volume de 300 milliards d'euros. La majorité de ces dépôts appartient à de petits et moyens investisseurs (≤ 500.000 euros) qui proviennent en général du Luxembourg, de Belgique, d'Allemagne et de France. Une **partie des investissements se retrouve dans des structures telles que des SPF³, SOPARFI⁴ et fonds d'investissement**.

Le DP estime que l'activité de l'ingénierie financière est appelée à devenir une pièce importante dans le développement de la place financière. Le Luxembourg occupe déjà aujourd'hui une place privilégiée parmi les juridictions qui sont prises en considération par les praticiens dès lors qu'il s'agit de structurer les investissements d'investisseurs sophistiqués.

³ Société de gestion à Patrimoine Familial

⁴ Société de Participation Financières

Les défis

Le DP note qu'il est urgent de se réorienter dans ce secteur, de développer une nouvelle approche en adaptant le cadre aux investisseurs et de s'orienter vers plus de « on-shoring ». **Au lieu de parler du secret bancaire il sera dorénavant nécessaire de mettre l'accent sur la protection de la sphère privée financière.** Dans « Swiss Banking – Roadmap 2015 » l'Association suisse des banquiers note notamment que « fondée [par rapport à la première place de la Suisse en matière de gestion de fortune transfrontalière] pour l'essentiel sur la protection de la sphère privée, cette réussite n'est pas définitivement acquise car la concurrence entre les différentes places financières est très vive ».

Développer les capacités en matière d'expertise et de conseil doit devenir, selon le DP, un des objectifs principaux pour se démarquer des autres places financières.

Au moment de passer du secret bancaire à la protection de la sphère privée financière, le DP demande de garantir au secteur financier une phase d'adaptation d'au moins cinq ans pour passer d'un système vers l'autre.

Le DP relève qu'au niveau du cadre légal et fiscal toutes les possibilités doivent être identifiées et mises à profit des investisseurs notamment en se servant des instruments tels que les SIF⁵, SICAR⁶, SOPARFI et SPF. Une nouvelle clientèle internationale doit être attirée au Luxembourg. Les HNWI (High Net Worth Individuals) y joueront un rôle non-négligeable. (C.f. chapitre « Une place financière qui propose un service « all inclusive » »)

Il faut se doter des instruments nécessaires pour défendre, développer et promouvoir les véhicules luxembourgeois. L'évolution des législations fiscales de nos pays concurrents comme les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni devront être observées de très près. A noter que des pays tiers tels que la Suisse, Singapour et Hong Kong sont également en train de devenir des concurrents importants dans cette activité et pourraient bénéficier de leur non appartenance à l'Union européenne.

Parallèlement, le DP juge que des adaptations sont à faire au niveau du régime fiscal des SOPARFI dans le cadre notamment de l'article 166 LIR. Certaines pratiques en ce qui concerne l'activité de domiciliation sont à revoir, par exemple l'utilisation de sociétés « off-shores » pour exercer des mandats d'administrateurs ou bien de commissaire aux comptes. Ces mandats doivent uniquement être exercés soit par une personne physique soit par une personne morale représentée par une personne physique. Afin de garder une crédibilité à toute épreuve vis-à-vis de l'étranger **le DP demande que des exigences de qualification professionnelle soient imposées aux administrateurs/gérants.**

⁵ Specialized Investment Fund

⁶ Société d'investissement à capital risque

Il est à craindre que la proposition du Gouvernement faite lors de la déclaration sur l'état de la nation concernant l'introduction d'une taxe sur les SOPARFI n'exerçant pas d'activité commerciale au Luxembourg ne soit pas de nature à soutenir ce segment de la finance.

Les propositions du DP :

- ✓ **Au lieu de parler du secret bancaire, il sera dorénavant nécessaire de faire la distinction entre le secret fiscal et la protection de la sphère privée financière**
- ✓ **Toutes les possibilités au niveau du cadre légal et fiscal devront être identifiées (SIF, SICAR, SOPARFI et SPF)**
- ✓ **Elaboration d'un argumentaire objectif comparant les véhicules luxembourgeois au régime fiscal des structures juridiques disponibles dans d'autres pays. Cet argumentaire est à établir dès maintenant pour éviter d'être pris par le temps**
- ✓ **Création d'une « task force » dont la mission consiste à analyser l'évolution des législations fiscales et de droit commercial de nos pays concurrents comme les Pays Bas, la Belgique, le Royaume – Uni etc**
- ✓ **Des exigences de qualification professionnelle devront être imposées aux administrateurs/ gérants**

Les Fonds d'investissement

Situation actuelle

Le secteur des fonds a certes souffert de la crise (diminution de 25% des avoirs sous gestion en 2008) mais les chiffres de 2009 (+18%) démontrent que cette évolution est conjoncturelle plutôt que structurelle. Surtout le fait que le nombre de fonds enregistrés au Luxembourg n'a cessé d'augmenter en 2008 et en 2009 démontre que le Grand-Duché n'a rien perdu de son attractivité. Cependant, il serait faux de vouloir se reposer sur ses lauriers et penser que les fonds deviendront (resteront) la nouvelle vache à lait du budget de l'Etat en l'absence d'une politique volontaire et proactive dans ce domaine.

Les défis

Des changements réglementaires fondamentaux (en provenance du G20 et de l'Union Européenne) sont en cours de développement et d'implémentation : UCITS IV, réforme du CESR, régime de la banque dépositaire, Alternative Investment Fund Managers Directive (AIFMD)....

Selon le DP, ces changements peuvent être des contraintes ou de nouvelles chances, selon qu'on les subit ou qu'on les accompagne ou même les anticipe. Les principaux concurrents du Luxembourg dans l'UE et en dehors (ex. Irlande, Malte, Suisse, Liechtenstein) ont déjà annoncé des mesures notamment réglementaires et fiscales destinées à attirer des fonds et leurs gestionnaires.

Pour le DP, le Luxembourg doit s'atteler à cette tâche de manière urgente et sans tabous. Ceci inclut notamment une réflexion sur la nature d'imposition des fonds i.e. taxe d'abonnement qui sur certains produits constitue un véritable désavantage compétitif et qui, par sa nature d'impôt indirect, rend parfois l'utilisation de traités de non double imposition difficiles. Dans ce contexte, le DP salue l'annonce du Premier ministre, Ministre d'Etat lors de sa déclaration sur l'état de la nation d'abolir la taxe d'abonnement sur les « Exchange Traded Funds ».

Actuellement 75% des fonds européens vendus dans au moins 2 pays (hors du pays d'origine) sont luxembourgeois. La carte de distribution comprend, outre l'Europe, certains centres financiers asiatiques et du Moyen-Orient. De l'avis du DP, un potentiel important non exploité réside cependant encore dans les pays BRIC⁷, l'Australie ainsi que l'Amérique du Sud.

L'ouverture de nouveaux marchés nécessite souvent l'intervention des autorités gouvernementales ou réglementaires (traité de non double imposition ; MOU⁸ entre régulateurs...) ainsi qu'un important travail d'explication du cadre réglementaire luxembourgeois aux autorités étrangères. **Il faut dès lors prévoir la création d'une unité spéciale « relations internationales » à ces fins au niveau du Ministère des Finances ou de la CSSF.**

La demande des investisseurs est en constante mutation, de nouvelles tendances produits se font régulièrement sentir. Actuellement les mots clés sont : fonds islamiques, fonds microfinance, fonds verts ou socialement responsables, UCITS⁹ sophistiqués (Newcits), fonds simplifiés, ETF¹⁰ (Exchange Traded Funds). Contrairement à l'image qu'il veut bien propager, le Gouvernement luxembourgeois est beaucoup plus lent que certains de ses collègues européens à accepter l'adaptation de son cadre législatif afin de se rendre attractif pour ces nouveaux produits ex. délai pour la mise à 0 de la taxe d'abonnement sur fonds microfinance ou ETF, délai pour la circulaire de l'ACD sur la finance islamique. Une politique volontariste et active (et non pas seulement réactive) est nécessaire.

⁷ Brésil, Russie, Inde et Chine

⁸ Memorandum of understanding

⁹ Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities. Cette législation vise à améliorer le fonctionnement du marché européen de fonds

¹⁰ Plus connu sous le nom de "Trackers", les ETF sont des fonds indiciens cotés en bourse.

Le DP note qu'une **importante fenêtre subsiste en matière de fonds de pension** qui sont bien plus développés aux Etats-Unis qu'en Europe et qui pourraient constituer une solution pan-européenne aux goulots qui se préparent au niveau des fonds étatiques. Il serait notamment intéressant d'encourager la création de « target date funds »¹¹ au Luxembourg.

Le Luxembourg doit, selon le DP, prendre la tête au sein de l'Union afin d'encourager la création d'un passeport européen pour fonds de pension.

Les propositions du DP :

- ✓ **Une réflexion sur la nature d'imposition des fonds i.e. taxe d'abonnement qui sur certains produits constitue un véritable désavantage compétitif et qui, par sa nature d'impôt indirect, rend parfois l'utilisation de traités de non double imposition difficiles**
- ✓ **Un paquet de mesures à prendre dans le cadre de UCITS IV afin d'assurer la pérennité de la place en matière de domicile de fonds et une opportunité d'attirer leur gestionnaires**
- ✓ **Une implémentation efficace de la future directive AIFMD¹² liée à une campagne de promotion destinées à attirer les gestionnaires de fonds alternatifs et/ou leurs fonds**
- ✓ **Afin de faciliter l'ouverture vers de nouveaux marchés la création d'une unité spéciale « relations internationales » à ces fins au niveau du Ministère des Finances ou de la CSSF est nécessaire**
- ✓ **Favoriser la création de « target date funds » ainsi que d' un passeport européen pour fonds de pension**

¹¹ Les fonds Target Fund constituent une alternative pratique et simple aux plans de retraite à cotisations définies. Ils permettent de préparer la retraite en choisissant le fonds dont l'échéance est la plus proche de la date prévue du départ en retraite puis d'effectuer des versements réguliers qui, le moment venu, complèteront les revenus des retraités.

¹² Alternative Investment Fund Managers Directive

Les Assurances

Situation actuelle

Si l'on exclut le marché de l'assurance domestique (vie et non-vie) dont l'évolution reste essentiellement liée à la situation économique nationale, **l'assurance vie en LPS (Libre Prestation de Services)** et **la réassurance constituent les 2 piliers du secteur des assurances au Grand Duché** et la défense de leurs intérêts respectifs requiert par conséquent toute notre attention, tant au regard de la protection des positions existantes que de la conquête de nouveaux marchés.

Depuis quelques années – et en particulier depuis l'introduction de la Directive européenne sur la fiscalité de l'épargne en 2005 – l'assurance-vie en LPS a poursuivi son développement, qui repose essentiellement sur les avantages fiscaux consentis dans la plupart des grands pays européens aux contrats d'assurance-vie (fiscalité plus avantageuse des revenus et plus-values, exonération de droits de succession, etc.).

A ce titre, elle est de plus en plus utilisée par les banques privées pour « packager » les avoirs de leurs clients fortunés sans pour autant interférer dans leur stratégie d'investissement.

Le **principal souci** exprimé par les assureurs est **l'assouplissement des règles du CAA¹³** en matière de diversification des investissements (pour les contrats en unités de compte - UC), domaine dans lequel le Luxembourg a déjà fait des avancées marquées : il y a eu une plus grande diversification et un assouplissement des limites d'investissement en 2008 et un assouplissement en 2009 des règles concernant les banques dépositaires.

Les défis

Face à la crise financière, les preneurs **d'assurance-vie de contrats en unités de compte (i.e. investis principalement en fonds d'investissement)** ont perdu beaucoup de valeur sans trop inquiéter les assureurs (puisque le risque de placement est supporté par les assurés et non par les assureurs) qui se sont retournés vers les asset managers des fonds choisis par les clients. Dans ce domaine, certains assureurs déplorent le peu de réglementation sur le choix des assets managers ou les « due diligences » à effectuer pour conseiller au mieux les clients. En effet, dans de nombreux cas c'est le client qui choisit les asset managers avec qui il souhaite investir et non la compagnie d'assurance (notamment pour les clients les plus sophistiqués), ce qui peut engendrer des problèmes par la suite lorsque l'asset manager n'a pas atteint les performances escomptées.

¹³ Commissariat aux Assurances

Pour les **captives de réassurance**, le spectre des exigences de l'application de la directive Solvency 2, qui pourrait se traduire par un renforcement significatif des fonds propres, effraie les groupes non assurance ayant créé une captive pour optimiser leurs coût d'assurance et leurs couvertures des risques. Le DP estime qu'il serait regrettable que cette crainte amène certains groupes à délaisser le véhicule de type captive de réassurance luxembourgeoise.

S'agissant de la directive Solvency 2 et de ses mesures d'application, elles doivent être prochainement transposées dans la loi et la réglementation luxembourgeoise. Le DP juge qu'il est opportun de transposer chaque fois que cela est possible les exigences européennes à minima afin de conserver toutes les marges de manœuvre possibles pour attirer au Grand-Duché des assureurs et réassureurs d'origine non communautaire qui souhaiteraient s'établir au sein de l'Union. Il faut également relever que la directive Solvency 2 a été négociée et élaborée au beau milieu de la crise financière et que de ce fait des conditions d'application plus strictes ont été retenues.

Le DP note par ailleurs que les Bermudes, qui se sont attelées à devenir l'un des centres mondiaux les plus importants de la réassurance depuis ces 20 dernières années, présentent des signes de perte d'attraction depuis que les réassureurs sont sous pression de l'actuel gouvernement des Etats-Unis. 40 captives à Luxembourg ont une maison-mère américaine et d'autres acteurs internationaux réassurent des risques américains dans leur captive.

Le Luxembourg doit être **prêt à réagir rapidement** à toute prise de **position de l'administration fiscale Obama** qui remettrait en cause l'acceptabilité des mécanismes de captive de réassurance et s'employer à **proposer et à communiquer** sur une **alternative intéressante** à ce qui se fait aux **Bermudes**. Notre place financière peut devenir une vraie alternative et gagner le pari face à l'Irlande notamment grâce à ses nombreux accords de non double imposition.

Il s'agit là comme dans tous les autres domaines de faire preuve d'une grande réactivité. Un regain d'activité est noté depuis quelques mois sur le marché des cessions de captives, lié à la fois au fait que certains groupes industriels ou financiers n'ont plus d'intérêt à avoir une structure de réassurance captive et que d'autres acteurs cherchent à récupérer tout ou partie de la provision pour fluctuation de sinistralité (PFS) sans supporter l'intégralité de la charge fiscale théoriquement due sur la liquidation de ladite PFS. En particulier, Swiss Re a tenté de racheter massivement des captives dormantes mais s'est vue opposer un refus de la part du CAA. Le DP demande que soit étudiée la possibilité de **changer le régime fiscal de la PFS** pour rendre plus transparent et plus fluide le marché des cessions de captives sans pour autant grever les recettes fiscales futures de l'Etat luxembourgeois.

Les propositions du DP :

- ✓ Au niveau de la directive Solvency 2 transposer chaque fois que cela est possible les exigences européennes à minima afin de conserver toutes les marges de manœuvre possibles pour attirer au Grand-Duché des assureurs et réassureurs d'origine non communautaire qui souhaiteraient s'établir au sein de l'Union
- ✓ Être prêt à réagir rapidement à toute prise de position de l'administration fiscale Obama qui remettrait en cause l'acceptabilité des mécanismes de captive de réassurance et s'employer à proposer et à communiquer sur une alternative intéressante à ce qui se fait aux Bermudes
- ✓ Étudier la possibilité de changer le régime fiscal de la PFS pour rendre plus transparent et plus fluide le marché des cessions de captives sans pour autant grever les recettes fiscales futures de l'Etat luxembourgeois

Les 31 propositions du DP

- ✓ Procéder à une telle analyse comparative des places financières concurrentes
- ✓ Rassurer les investisseurs par une meilleure supervision, ainsi qu'une coordination et collaboration accrues entre la CSSF et la Banque Centrale
- ✓ Mettre en place un ombudsman indépendant
- ✓ Mettre en place un plan d'action national en matière d'éducation financière, incluant l'inclusion dans les programmes scolaires
- ✓ Promouvoir les valeurs d'une finance sûre, responsable et transparente
- ✓ Donner au Luxembourg une image attrayante et positive en changeant la perception du Luxembourg, en identifiant une nouvelle clientèle, en attirant voire fidélisant cette clientèle et en devenant un endroit de premier choix pour les professionnels du secteur financier
- ✓ LFF doit revoir son plan d'action et se réorienter davantage sur la communication en lançant des campagnes offensives notamment dans les grands titres internationaux tout en entretenant des contacts privilégiés avec la presse locale des pays cibles
- ✓ LFF doit devenir une agence mondiale et installer des bureaux en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud afin d'attirer des acteurs locaux vers le Luxembourg et promouvoir les produits « made in Luxembourg »
- ✓ Le BED doit se mettre au service de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise
- ✓ Attirer du talent exceptionnel générateur de nouveaux produits en mettant en place un guichet unique permettant de régler toutes les affaires concernant de près ou de loin son établissement
- ✓ Proposer une plate-forme internet à l'instar des sites internet de Londres ou de Paris donnant toutes les informations nécessaires en quelques clics sur le Luxembourg et la place financière

- ✓ La place financière devra être identifiée en tant que centre de compétence offrant la meilleure et la plus vaste palette en conseils aux HNWI œuvrant dans un contexte multinational
- ✓ Mener une étude afin d'élucider les attentes des HNWI
- ✓ Extension de la retenue à la source libératoire de 10% aux dividendes sur valeur mobilière
- ✓ Étudier tous les aspects et toutes les implications de la mise en place d'un cadre approprié pour les HNWI
- ✓ Le DP relève qu'une formation bien plus pointue doit être offerte par l'Université de Luxembourg et le Gouvernement devra y mettre du sien pour attirer des spécialistes au Luxembourg. Le Luxembourg se trouvant au niveau international dans le peloton de tête pour certains produits spécifiques, le DP estime qu'une formation spécifique dans ce domaine doit être offerte, formation qui doit également se baser sur la recherche qui doit être menée parallèlement
- ✓ Toutes les activités de recherche concernant de près ou de loin le secteur financier doivent être coordonnées par l'unité de recherche située auprès de la Luxembourg School of Finance
- ✓ Créer un observatoire de la compétitivité travaillant main dans la main avec la CSSF permettant d'être à l'affût des dernières tendances et des nouveaux produits qui se créent continuellement
- ✓ Au lieu de parler du secret bancaire, il sera dorénavant nécessaire de faire la distinction entre le secret fiscal et la protection de la sphère privée financière
- ✓ Toutes les possibilités au niveau du cadre légal et fiscal devront être identifiées (SIF, SICAR, SOPARFI et SPF)
- ✓ Elaboration d'un argumentaire objectif comparant les véhicules luxembourgeois au régime fiscal des structures juridiques disponibles dans d'autres pays. Cet argumentaire est à établir dès maintenant pour éviter d'être pris par le temps
- ✓ Création d'une « task force » dont la mission consiste à analyser l'évolution des législations fiscales et de droit commercial de nos pays concurrents comme les Pays Bas, la Belgique, le Royaume – Uni etc
- ✓ Des exigences de qualification professionnelle devront être imposées aux administrateurs/gérants

- ✓ Une réflexion sur la nature d'imposition des fonds i.e. taxe d'abonnement qui sur certains produits constitue un véritable désavantage compétitif et qui, par sa nature d'impôt indirect, rend parfois l'utilisation de traités de non double imposition difficiles
- ✓ Un paquet de mesures à prendre dans le cadre de UCITS IV afin d'assurer la pérennité de la place en matière de domicile de fonds et une opportunité d'attirer leur gestionnaires
- ✓ Une implémentation efficace de la future directive AIFMD¹⁴ liée à une campagne de promotion destinées à attirer les gestionnaires de fonds alternatifs et/ou leurs fonds
- ✓ Afin de faciliter l'ouverture vers de nouveaux marchés la création d'une unité spéciale « relations internationales » à ces fins au niveau du Ministère des Finances ou de la CSSF est nécessaire
- ✓ Favoriser la création de « target date funds » ainsi que d'un passeport européen pour fonds de pension
- ✓ Au niveau de la directive Solvency 2 transposer chaque fois que cela est possible les exigences européennes à minima afin de conserver toutes les marges de manœuvre possibles pour attirer au Grand-Duché des assureurs et réassureurs d'origine non communautaire qui souhaiteraient s'établir au sein de l'Union
- ✓ Être prêt à réagir rapidement à toute prise de position de l'administration fiscale Obama qui remettrait en cause l'acceptabilité des mécanismes de captive de réassurance et s'employer à proposer et à communiquer sur une alternative intéressante à ce qui se fait aux Bermudes
- ✓ Étudier la possibilité de changer le régime fiscal de la PFS pour rendre plus transparent et plus fluide le marché des cessions de captives sans pour autant grever les recettes fiscales futures de l'Etat luxembourgeois

¹⁴ Alternative Investment Fund Managers Directive